

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2737

10 novembre 2011

SOMMAIRE

ABC Design S.à r.l.	131359	ProLogis Czech Republic XIII S.à r.l.	131342
Absolute Ventures S.C.A.	131353	ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l. ...	131342
Activ'Invest S.A.	131361	ProLogis Czech Republic XVIII S.à r.l. ..	131368
Addweal S.A.	131330	ProLogis Czech Republic XVII S.à r.l. ...	131368
Aegean Power Luxembourg S.A.	131359	ProLogis Czech Republic XXIX S.à r.l. ..	131369
A.G. Consulting S.A.	131345	ProLogis Czech Republic XX S.à r.l.	131369
A.G. Consulting S.A.	131345	ProLogis Czech Republic XXVIII S.à r.l.	131350
A.G. Consulting S.A.	131347	ProLogis Czech Republic XXVII S.à r.l. .	131349
Agepan Flooring Products, S.à.r.l.	131348	ProLogis Czech Republic XXVI S.à r.l. ..	131347
Aka S.A.	131362	ProLogis Czech Republic XXV S.à r.l. ...	131347
Alghero	131350	ProLogis Czech Republic XXXI S.à r.l. ..	131353
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.	131359	ProLogis Czech Republic XXX S.à r.l. ..	131350
Alpha Power Luxembourg S.A.	131359	Prologis European Holdings XII S.à.r.l. ..	131358
Ambiente V.A. s.à r.l.	131359	ProLogis France CVII S.à r.l.	131353
Ballard Holding S.A.	131368	ProLogis France CVI S.à r.l.	131353
Ballard Holding S.A.	131368	ProLogis France CXIII S.à r.l.	131375
BE Sophia Lux I	131369	ProLogis France CXII S.à r.l.	131358
Black Grafton S.à r.l.	131362	ProLogis France CXI S.à r.l.	131358
Blue Sky Holding 2 S.à r.l.	131362	ProLogis France III Sàrl	131376
Business & Decision Luxembourg S.A. ..	131362	ProLogis France XCIX S.à r.l.	131376
Danaïdes S.A.	131376	Purcell Investments S.à r.l.	131342
Lactalis Luxembourg	131330	S.C.I. JFB	131342
Luxembourg Webstore Sàrl	131339	SPM Immo SCI	131345
Olos Management S.A.	131339	Trianon Invest S.A.	131345
Onformonics	131339	True Global Ventures S.A.	131330
ProLogis Czech Republic IV S.à r.l.	131336	Veras Holding S.à r.l.	131333
ProLogis Czech Republic S.à r.l.	131336	WG Global Trading Sàrl	131336
ProLogis Czech Republic VII S.à r.l.	131339		

Addweal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 108.207.

Prolongation des mandats

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire adoptée le 27 juin 2011, il a été décidé: De réélire à la fonction d'Administrateur pour un terme de six ans:

- Madame Remedios Dupasquier, née le 13 juillet 1928 à Balanga (Philippines), demeurant à Route de Zires 26, Crans-Montana, CH-3963 Valais, Suisse;
- Monsieur Pierre Dupasquier, né le 30 juillet 1930 à Virieu-le-Grand (France), demeurant à Route de Zires 26, Crans-Montana, CH-3963 Valais, Suisse;
- Madame Catherine Dupasquier, née à Manille (Philippines) le 28 mai 1958, demeurant à 7 rue Sextius Michel 7, F-75015 Paris;
- Madame Anne-Marie Morrongiello, née le 10 mars 1957 à Paris, demeurant à Chemin Armand Dufaux 80, CH-1246 Corsier, Suisse;
- Monsieur Jacques Yves Dupasquier, né le 16 janvier 1962 à Boulogne Billancourt (France), demeurant à 38 Pili Avenue South Forbes Park Makaty City Philippines 1120.

De réélire à la fonction d'administrateurs délégués pour un terme de six ans:

- Madame Remedios Dupasquier
- Monsieur Pierre Dupasquier

De réélire aux fonctions de Commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

- Fidu-Concept S.à.r.l., experts-comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, avenue Marie-Thérèse 36.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011130281/30.

(110150677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Lactalis Luxembourg, Société en nom collectif.

Siège social: L-6169 Eschweiler,
R.C.S. Luxembourg B 32.439.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés du 14 juin 2011:

A été nommé réviseur d'entreprises agréé pour une durée de 3 ans:

FIDEWA AUDIT S.A., 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 155 324

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011130414/12.

(110150607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

True Global Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.981.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mr. Fabio GASPERONI, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

acting as representative of the board of directors of the public limited company "TRUE GLOBAL VENTURES S.A.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 155981, (the "Company"), pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken on 19 September 2011;

a copy of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record its declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 4, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2500 of the 18th of November 2010,

and the articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on August 24th, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The subscribed corporate capital is set at SIX HUNDRED FIFTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EUROS (655,250.- EUR), represented by SIX HUNDRED FIFTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY (655,250) shares of a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, divided into THIRTEEN (13) ordinary shares (the Ordinary Shares) and TWO HUNDRED SEVENTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED EIGHTY-SEVEN (271,387) class A "tracker" shares (the Class A Shares) and THREE HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY (383,850) class B "tracker" shares (the Class B Shares).

3.- Pursuant to the second paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, the corporate capital may be increased from its present amount up to twenty million Euros (20,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional Ordinary Shares and/or "tracker" shares of a par value of one Euro (1.- EUR) each.

4. Pursuant to the fourth paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on the 18th of November 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of Ordinary Shares or "tracker" shares to be paidup in cash. The board of directors shall be authorized, while increasing the subscribed capital, to define the class of "tracker" shares to be allotted to the subscribers of such shares depending on the contemplated investment project. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5. Through its resolution dated September 19, 2011, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by an amount of three hundred fifty-four thousand six hundred twelve Euros (354,612.- EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of six hundred fifty-five thousand two hundred fifty Euros (655,250.- EUR) up to one million nine thousand eight hundred sixty-two Euros (1,009,862.- EUR), by the creation of three hundred fiftyfour thousand six hundred twelve (354,612) new class A "tracker" shares of a par value of one Euro (1.- EUR) each (the "Newly Issued Shares").

6. The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscribers detailed on the list here annexed.

The justifying applications forms, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The proof of the payment of three hundred fifty-four thousand six hundred twelve Euros (354,612.- EUR) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7. As a consequence of this increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 5. (first paragraph). The share capital is set at ONE MILLION NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED SIXTY-TWO EURO (1,009,862.- EUR), represented by ONE MILLION NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED SIXTY-TWO (1,009,862) shares of a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, divided into THIRTEEN (13) ordinary shares (the Ordinary Shares) and SIX HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED NINETY-NINE (625,999) class A "tracker" shares (the Class A Shares) and THREE HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY (383,850) class B "tracker" shares (the Class B Shares)."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Fabio GASPERONI, employé, demeurant professionnellement à L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "TRUE GLOBAL VENTURES S.A.", L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155981, (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 19 septembre 2011;

une copie dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2500 du 18 novembre 2010,

et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à SIX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE (655.250,- EUR), représenté par SIX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE (655.250) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune divisée en TREIZE (13) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT (271.387) actions "traçantes" de classe A (les Actions de Classe A) et TROIS CENT QUATRE-VINGTTROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE (383.850) actions "traçantes" de classe B (les Actions de Classe B).

3. Conformément au deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, le capital social pourra être porté de son montant actuel à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'Actions Ordinaires et/ou actions "traçantes" supplémentaires d'une valeur nominale d'une euro (1,- EUR) chacune.

4. Conformément au quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 18 novembre 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites sous la forme d'Actions Ordinaires ou d'actions "traçantes" à libérer en espèces. Le conseil d'administration est autorisé, lors des augmentations de capital, à définir la classe d'actions "traçantes" qui sera allouée aux souscripteurs en fonction du projet d'investissement envisagé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5. Par sa résolution du 19 septembre 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-quatre mille six cent douze euros (354.612,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de six cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante euros (655.250,- EUR) à un million neuf mille huit cent soixante-deux euros (1.009.862,- EUR), par la création de trois cent cinquante-quatre mille six cent douze (354.612) nouvelles actions "traçantes" de classe A avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions Nouvellement Emises").

6. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les formulaires justificatifs de souscription, après avoir été signés "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve du paiement des trois cent cinquante-quatre mille six cent douze euros (354.612,- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DEUX EUROS (1.009.862,- EUR), représenté par à UN MILLION NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DEUX (1.009.862) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune, divisée en TREIZE (13) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et SIX

CENT VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (625.999) actions "traçantes" de classe A (les Actions de Classe A) et TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE (383.850) actions "traçantes" de classe B (les Actions de Classe B)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GASPERONI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2011. LAC/2011/41833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132960/145.

(110153413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Veras Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.914.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pemberton Holdings Limited, a limited company established and existing under the laws of Jersey, having its registered office at c/o Maxwell Chambers, 35-39 La Colomberie, St Helier, JE2 4QB, Jersey, and registered with the Companies Registry of Jersey under number 107207 (the Sole Shareholder),

here represented by Euryale Didillon, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 16th, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "Veras Holding S.à r.l." (hereinafter, the Company), having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157914, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 23, 2011 under number 543, and whose articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-nine thousand five hundred Euro (EUR 49.500,00) to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to sixty-two thousand Euro (EUR 62.000,00) by the creation and issuance of forty-nine thousand five hundred (49.500) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of three hundred forty-nine thousand seven hundred twelve Euro (EUR 349.712,00) (the New Shares).

Subscription - Payment

Pemberton Holdings Limited, prenamed, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with their share premium amounting to three hundred forty-nine thousand seven hundred twelve Euro (EUR 349.712,00), for an aggregate amount of three hundred ninety-nine thousand two hundred twelve Euro (EUR 399.212,00), by a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Pemberton Holdings Limited, prenamed, towards the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of September 16, 2011 of the Company, certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of Pemberton Holdings Limited, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Pemberton Holdings Limited, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Pemberton Holdings Limited, prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated September 16, 2011, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 6 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed share capital is set at sixty-two thousand Euro (EUR 62.000,00) represented by sixty-two thousand (62.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pemberton Holdings Limited, une limited company de droit de Jersey, ayant son siège social à c/o Maxwell Chambers, 35-39 La Colomberie, St Hélier, JE2 4QB, Jersey, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 107207 (l'Associé Unique),

ici représentée par Euryale Didillon, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Veras Holding S.à r.l.» (ciaprès, la Société), ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157914, constituée par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mars 2011 sous le numéro 543, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-neuf mille cinq cents Euros (EUR 49.500,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) à soixante-deux mille Euros (EUR 62.000,00) par la création et l'émission de quarante-neuf mille cinq cents (49.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de trois cent quarante-neuf mille sept cent douze Euros (EUR 349.712,00) (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

Pemberton Holdings Limited, susnommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ensemble avec leur prime d'émission s'élevant à trois cent quarante-neuf mille sept cent douze Euros (EUR 349.712,00) pour un montant total de trois cent quatre-vingt dix-neuf mille deux cent douze Euros (EUR 399.212,00), par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Pemberton Holdings Limited, susnommée, à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 16 septembre 2011 de la Société, certifié «sincère et véritable» par ses gérants;
- une déclaration d'apport de Pemberton Holdings Limited, susnommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Pemberton Holdings Limited, susnommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Pemberton Holdings Limited, susnommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 16 septembre 2011, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille Euros (EUR 62.000,00), représenté par soixante-deux mille (62.000) parts sociales d'une valeur nominale de d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Didillon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011132969/143.

(110153259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

ProLogis Czech Republic IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Representé par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011136086/14.

(110157076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis Czech Republic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Representé par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011136087/14.

(110157095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

WG Global Trading Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6841 Machtum, 25, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 163.559.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am neunten September.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxembourg);

Ist erschienen:

- Sergej WEISS, Kaufmann, wohnhaft zu D-56766 Ulmen, Ziegelstraße 5.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: "WG Global Trading SARL".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wormeldange.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck insbesondere der Großhandel mit Elektronikartikeln und Mobilfunkgeräten sowie die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar-und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500.-€) und ist in EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125) Anteile von je EINHUNDERT EURO (100.-€) eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Sie können nur unter Lebenden oder von Todes wegen an Nichtgesellschafter abgetreten werden gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 von dem koordinierten Text des Gesetzes vom 10. August 1915 und der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt

- Sergej WEISS, vorgeannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
Total: Einhundertfünfundzwanzig Anteile	125

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.-€) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf ACHTHUNDERT EURO (800.-€) abgeschätzt.

Generalversammlung

Sodann nimmt der Gesellschafter in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6841 Machtum, 25, rue de l'Église.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).

Wird zum Geschäftsführer ernannt:

- Sergej WEISS, Kaufmann, wohnhaft zu D-56766 Ulmen, Ziegelstraße 5.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen hat dieselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand eleven, on the ninth of September.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Sergej WEISS, businessman, residing in D-56766 Ulmen, Ziegelstraße 5.

The appearing person intend to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

Art. 1. The Company is incorporated under the name of "WG Global Trading SARL".

Art. 2. The Company has its Head Office in the municipality of Wormeldange.

Art. 3. The company's object is particularly the wholesale with electronics and mobile devices and in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 5. The Company's capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-€), represented by ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (125) shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (100.-€) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 6. The shares are freely transferable among members.

They shall be transferable because of death to non-members only in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915.

Art. 7. The Company is managed by one or many managers, members or not, appointed by the members who determine the period of their activity and the powers he (they) is (are) invested. They shall be revoked groundless.

Art. 8. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 9. For all not provided for in the present deed, the appearing parties shall refer to the legal dispositions.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on the 31 December 2012.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as following:

- Sergej WEISS, prenamed, one hundred and twenty-five shares	125
Total: One hundred and twenty-five shares	125

They have been fully paid by a contribution in cash.

Estimated of costs

The cost, expenses, fees and charges, which are to be borne by the Company in connection with its corporation have been estimated at about EIGHT HUNDRED EURO (800.-€).

Resolutions

The member, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1) The Company shall have its registered office at L-6841 Machtum, 25, rue de l'Église.
- 2) Number of managers shall be one (1).

Is appointed manager of the Company:

- Sergej WEISS, businessman, residing in D-56766 Ulmen, Ziegelstraße 5.

The Company is validly bound by the signature of the sole manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: WEISS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 13 septembre 2011. REM 2011 / 1180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132982/117.

(110152927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Olos Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 150.330.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011135856/11.

(110156812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Onformonics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011135850/10.

(110156552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis Czech Republic VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011136088/14.

(110157078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Luxembourg Webstore Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 23, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.555.

STATUTS

L'an deux mil onze, le treize septembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Grégory PICHON, commerçant, né le 7 octobre 1978 à Aix-en-Provence (France), demeurant à L-1258 Luxembourg, 23, rue Jean-Pierre Brasseur,

2.- Mademoiselle Anne-Hélène DAUPHIN, salariée, née le 5 décembre 1980 à Luxembourg, demeurant à L-1258 Luxembourg, 23, rue Jean-Pierre Brasseur,

3.- Monsieur Gérard PICHON, retraité, né le 5 août 1942 à Paris (France), demeurant à F-13940 Mollégès, 13B, route de Saint Andiol,

Ici dûment représenté par Monsieur Grégory PICHON, prénommé,

En vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 6 septembre 2011 à Mollégès.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LUXEMBOURG WEBSTORE SARL».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce de détail d'articles de sport.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale non-réglée.

La Société peut également procéder à toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible de faciliter la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- M. Grégory PICHON, préqualifié, cinquante parts	50
2.- Melle Anne-Hélène DAUPHIN, préqualifiée, vingt-cinq parts	25
3.- M. Gérard PICHON, préqualifié, vingt-cinq parts	25
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est estimé à 980,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Grégory PICHON, commerçant, demeurant à L-1258 Luxembourg, 23, rue Jean-Pierre Brasseur.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

3.- L'adresse du siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 23, rue Jean-Pierre Brasseur.

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004 telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Pichon, A.-H. Dauphin, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40697. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 23 septembre 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011133093/116.

(110152999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

ProLogis Czech Republic XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011136089/14.

(110157081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011136090/14.

(110157097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Purcell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136119/10.

(110157083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

S.C.I. JFB, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 105, rue Laurent Ménager.

R.C.S. Luxembourg E 4.571.

STATUTS

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Ont comparu:

1.- Monsieur MAJDOULINE Zakaria, ingénieur civil, architecte, né à Rabat (Ma), le 23 août 1972, demeurant à L-2143 Luxembourg, 105 rue Laurent Ménager.

2.- Mademoiselle PETIT Anne-Elisabeth, économiste, née à Strasbourg (F), le 15 janvier 1969, demeurant à L-2143 Luxembourg, 105 rue Laurent Ménager.

Lesquels comparants ont, ainsi qu'il suit, arrêté les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est constitué une société civile immobilière sous la dénomination de "S.C.I. JFB".

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (EUR 1.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. La cession des parts, s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale de tous les associés.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales à un non-associé, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Ce droit de préemption doit être exercé dans un délai d'un mois prenant cours à partir de la date de la notification par lettre recommandée du cédant aux autres associés de son intention de céder ses parts. Le défaut de réponse par un associé dans ledit délai est considéré comme une renonciation à son droit de préemption. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'ils possèdent.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un dixième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de

lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nus-proprétaires, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur MAJDOULINE, prénommé soixante parts	60
- Mademoiselle PETIT, prénommée: quarante parts	40
Total: Cent parts	100

Toutes les cent (100) parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants, pour une durée indéterminée:

- Monsieur MAJDOULINE Zakaria, ingénieur civil, architecte, né à Rabat (Ma), le 23 août 1972, demeurant à L-2143 Luxembourg, 105, rue Laurent Ménager.

- Mademoiselle PETIT Anne-Elisabeth, économiste, née à Strasbourg (F), le 15 janvier 1969, demeurant à L-2143 Luxembourg, 105, rue Laurent Ménager.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

4.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-2143 Luxembourg, rue Laurent Ménager, 105.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date et lieu qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. MAJDOULINE, A.-E. PETIT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. LAC/2011/40915. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011133155/121.

(110152960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Trianon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011136145/10.

(110157094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

A.G. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 70.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.G. CONSULTING S.A.

FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011136154/12.

(110157288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

A.G. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 70.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.G. CONSULTING S.A.

FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011136155/12.

(110157289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

SPM Immo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg E 4.572.

STATUTS

L'an deux mille onze, le deux septembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Hakki YÖRÜK, gérant d'entreprise, né à Metz (France), le 25 juin 1978, demeurant à F-57140 Norroy-Le-Veneur, 11, Moulin aux Prés;

2 - Tahir ERKUS, responsable technique, né à Arguvan (Turquie), le 1^{er} janvier 1969, demeurant à L-3514 Dudelange, 158, route de Kayl.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre 1^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: SPM IMMO SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) euros, divisé en cent (100) parts de vingt-cinq (25,-) euros chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1.- Hakki YÖRÜK, gérant d'entreprise, né à Metz (France), le 25 juin 1978, demeurant à F-57140 Norroy-Le-Veneur, 11, Moulin aux Prés, cinquante parts	50
2.- Tahir ERKUS, responsable technique, né à Arguvan (Turquie), le 1 ^{er} janvier 1969, demeurant à L-3514 Dudelange, 158, route de Kayl, cinquante parts	50
Total: Cent parts	100

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera le nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société. Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

À l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

Titre III. - Administration

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 10. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (dès) gérant (s).

Art. 11. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de quatre cents (400,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérants:

1.- Hakki YÖRÜK, gérant d'entreprise, né à Metz (France), le 25 juin 1978, demeurant à F-57140 Norroy-Le-Veneur, 11, Moulin aux Prés;

2.- Tahir ERKUS, responsable technique, né à Arguvan (Turquie), le 1^{er} janvier 1969, demeurant à L-3514 Dudelange, 158, route de Kayl.

3) La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

4) La durée de leurs fonctions est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la

libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) du des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Yörük, Erkus et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 9 septembre 2011. Relation EAC/2011/11901. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Thoma.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 15 septembre 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011133163/80.

(110152984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

A.G. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 70.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.G. CONSULTING S.A.

FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011136156/12.

(110157290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

ProLogis Czech Republic XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011136096/14.

(110157041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis Czech Republic XXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011136097/14.

(110157044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Agepan Flooring Products, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 116.040.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven.

On the sixth of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The company under the Laws of Spain Taiber, Tableros Aglomerados Ibericos SL, having its registered office at 6b, Ronda de Poniente, E-28760 Tres Cantos, Madrid (Spain),

here represented by the public limited company FIDUCIAIRE EUROLUX, having its registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, itself here represented by Mr Carsten SÖNS, employee, professionally residing in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party declares and requests the notary to act:

1) That the limited liability company Agepan Flooring Products S.à r.l., having its registered office at L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise, R.C.S. Luxembourg number B 116040, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 23rd of March 2006, published in the Mémorial C number 1343 of the 12th of July 2006 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party has appointed as liquidator of the Company Mr. Pedro SA CUNHA, residing professionally in P-4471-909 Maia, Lugar do Espido, Via Norte, Portugal, and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated as it results from the report of the liquidator; this report of the liquidator shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

9) That full and entire discharge is granted to the manager of the Company for the performance of his assignment.

10) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years in P-4471-909 Maia, Lugar do Espido, Via Norte, Portugal.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six septembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit espagnol Taiber, Tableros Aglomerados Ibericos SL, ayant son siège social à 6b, Ronda de Poniente, E-28760 Tres Cantos, Madrid (Espagne),

ici représentée par la société anonyme FIDUCIAIRE EUROLUX, ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, elle-même ici représentée par Monsieur Carsten SÖNS, employé, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée Agepan Flooring Products S.à r.l., ayant son siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise, R.C.S. Luxembourg numéro B 116040, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1343 du 12 juillet 2006 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante désigne comme liquidateur de la Société Monsieur Pedro SA CUNHA, demeurant professionnellement à P-4471-909 Maia, Lugar do Espido, Via Norte, Portugal, qui aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close ainsi que cela résulte du rapport du liquidateur; ce rapport du liquidateur est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat.

10) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à P-4471-909 Maia, Lugar do Espido, Via Norte, Portugal.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carsten SÖNS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2011. Relation GRE/2011/3231. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133182/100.

(110154125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

ProLogis Czech Republic XXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011136098/14.

(110157045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis Czech Republic XXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011136099/14.

(110157046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis Czech Republic XXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011136100/14.

(110157051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Alghero, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4069 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dr Emile Colling.

R.C.S. Luxembourg B 163.603.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "BILLERIO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4069 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dr. Emile Colling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162233,

ici dûment représentée par sa gérante Madame Myriam MUZZOLINI, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1972, demeurant à L-4482 Belvaux, 38, rue Michel Rodange.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet – Durée – Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Alghero", (ci-après la "Société"), laquelle sera

régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "BILLERIO S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ deux mille euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-4069 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dr. Emile Colling.
2. Madame Myriam MUZZOLINI, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1972, demeurant à L-4482 Belvaux, 38, rue Michel Rodange, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MUZZOLINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. LAC/2011/42232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133183/125.

(110154232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

ProLogis Czech Republic XXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011136101/14.

(110157053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis France CVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 19 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011136102/14.

(110157008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis France CVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011136103/14.

(110157009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Absolute Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.345.

In the year two thousand and eleven.

On the fifteenth of September.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the "société en commandite par actions" ABSOLUTE VENTURES S.C.A. (the Company), having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' office under the number B 87.345 (NIN 2002 2300 114),

incorporated pursuant to a deed of notary André SCHWACHTGEN, residing in Luxembourg, on May 6, 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1124 of 25 July 2002, the articles of incorporation of which have been amended as follows:

- by deed of the prenamed notary André SCHWACHTGEN on December 23, 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 167 of February 17, 2003;
- by deed of the undersigned notary on July 25, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 897 of September 2, 2003;
- by deed of the undersigned notary on November 5, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1298 of December 5, 2003;
- by deed of the undersigned notary on December 10, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 65 of January 17, 2004,
- by deed of the undersigned notary on May 14, 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 720 of July 13, 2004,
- by deed of the undersigned notary on December 28, 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 332 of April 14, 2005,
- by deed of the undersigned notary on November 28, 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 497 of March 8, 2006,
- by deed of the undersigned notary on September 15, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2211 of November 25, 2006,
- by deed of the undersigned notary on November 22, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1183 of June 16, 2007,
- by deed of the undersigned notary on March 15, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1227 of June 21, 2007,
- by deed of the undersigned notary on July 4, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1936 of September 10, 2007,
- by deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2566 of October 21, 2008,
- by deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2581 of October 22, 2008,
- by deed of the undersigned notary on July 7, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2615 of October 25, 2008,
- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on December 19, 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 297 of February 11, 2009;
- by deed of the undersigned notary on December 31st, 2009, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 306 of February 11, 2010;
- by deed of the undersigned notary on May 27th, 2010, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1368 of July 2, 2010.

The corporate capital is set at three hundred fifty thousand five hundred twelve Euro (€ 350.512.-), divided into one hundred seventy-five thousand two hundred fifty-six (175.256) shares, comprising:

- i) twenty-one thousand two hundred fifty-six (21.256) Redeemable Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each («A shares»);
- ii) seventy-seven thousand (77.000) Ordinary Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each («B shares»);
- iii) seventy-seven thousand (77.000) Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

The meeting is presided by Mr. Rob SONNENSCHNEIN, compliance officer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Catherine BORTOLOTTA, private employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. That all the shareholders have been convened to the present extraordinary general meeting by registered mail dated on August 24, 2011

A copy of these letters, being initialed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

III. As appears from the said attendance list:

- that from the twenty-one thousand two hundred fifty-six (21.256) class A shares, eight thousand eight hundred and thirty five (8.835) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

- that from the seventy-seven thousand (77.000) class B shares, thirty two thousand (32.000) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

- that from the seventy-seven thousand (77.000) class C shares, seventy-seven thousand (77.000) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

According to articles 67, 67-1 and 68 of the companies law, the present meeting is regularly constituted, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

The agenda of the meeting is as follows:

1.- Decision to change the duration of the Company and therefore to amend the first sentence of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Duration. (First sentence). Subject as provided herein, the Company is established for a period expiring on 31st December 2012.

2.- Removal of the company FIDIREVISA S.A. as external auditor of the company with discharge for the execution of its mandate.

3.- Removal of the companies RINTEL LLC and EXAUDIT S.A. as statutory auditors and members of the "Conseil de Surveillance" with discharge for the execution of their mandates.

4.- Appointment of the company NEW AUDIT SAGL as external auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A., Mr. Stéphane ALLART and Mr. Jean KAYSER as statutory auditors and members of the "Conseil de Surveillance" their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the duration of the Company and therefore to amend the first sentence of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Duration. (First sentence). Subject as provided herein, the Company is established for a period expiring on 31st December 2012.

Second resolution

The meeting decides to remove the company FIDIREVISA S.A. as external auditor of the company and grants her discharge for the execution of its mandate.

Third resolution

The meeting decides to remove the companies RINTEL LLC and EXAUDIT S.A. as statutory auditors and members of the "Conseil de Surveillance" and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint the company NEW AUDIT SAGL, having its registered office at CH-6900 Lugano, Via Pioda, registered with the Commercial Register of canton Ticino under number CH-501.4.014.623-2, as external auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as statutory auditors and members of the "Conseil de Surveillance", their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

- Mr. Stéphane ALLART, private employee, with professional address at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller

- Mr. Jean KAYSER, private employee, with professional address at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze.

Le quinze septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ABSOLUTE VENTURES S.C.A. (la Société), avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.345 (NIN 2002 2300 114),

constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN de résidence à Luxembourg, le 6 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 du 25 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire SCHWACHTGEN en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 17 février 2003;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 897 du 2 septembre 2003,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1298 du 5 décembre 2003,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 65 du 17 janvier 2004,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 720 du 13 juillet 2004,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 14 avril 2005,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 497 du 8 mars 2006,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2211 du 25 novembre 2006,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1183 du 16 juin 2007;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1227 du 21 juin 2007;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 du 10 septembre 2007,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2566 du 21 octobre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2581 du 22 octobre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2615 du 25 octobre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 297 du 11 février 2009;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 306 du 11 février 2010;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1368 du 2 juillet 2010.

Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille cinq cent douze Euros (€ 350.512.-), divisé en cent soixante-quinze mille deux cent cinquante-six (175.256) actions, comprenant:

i) vingt-et-un mille deux cent cinquante-six (21.256) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune («Actions A»);

ii) soixante-dix-sept mille (77.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune («Actions B»);

iii) soixante-dix-sept mille (77.000) Actions d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

La séance est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, compliance officer, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine BORTOLOTTA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que tous les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire par lettres recommandées datées du 24 août 2011.

Une copie de ces lettres, après avoir été signées "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il apparait de cette liste de présence que:

- des vingt-et-un mille deux cent cinquante-six (21.256) actions de Catégorie A, huit mille huit cent trente-cinq (8.835) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

- des soixante-dix-sept mille (77.000) actions de Catégorie B, trente-deux mille (32.000) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

- des soixante-dix-sept mille (77.000) actions de Catégorie C, soixante-dix-sept mille (77.000) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

Conformément aux articles 67, 67-1 et 68 de la loi sur les sociétés commerciales, la présente assemblée est valablement constituée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Décision de modifier la durée de la Société et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Durée. (Première phrase). Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une période se terminant le 31 décembre 2012.

2.- Révocation de la société FIDIREVISA S.A. en tant que réviseur d'entreprise avec décharge pour l'exécution de son mandat.

3.- Révocation des sociétés RINTEL LLC et EXAUDIT S.A. en tant que commissaires et membres du Conseil de Surveillance avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Nomination de la société NEW AUDIT SAGL, en tant que réviseur d'entreprise, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

5.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A., de Monsieur Stéphane ALLART et de Monsieur Jean KAYSER en tant que commissaires et membres du Conseil de Surveillance, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la Société et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Durée. (Première phrase). Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une période se terminant le 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société FIDIREVISA S.A. en tant que réviseur d'entreprise et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer les sociétés RINTEL LLC et EXAUDIT S.A. en tant que commissaires et membres du Conseil de Surveillance et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société NEW AUDIT SAGL, ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via Pioda, inscrite au registre du commerce du canton du Tessin sous le numéro CH-501.4.014.623-2, en tant que réviseur d'entreprise, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que commissaires et membres du Conseil de Surveillance, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

- Monsieur Stéphane ALLART, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

- Monsieur Jean KAYSER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, C. BORTOLOTTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133207/243.

(110154225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

ProLogis France CXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011136104/14.

(110157015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis France CXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Gerrit-Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011136105/14.

(110157010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Prologis European Holdings XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2011136118/14.

(110157007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29. September 2010.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Cord Rodewald / Martin Groos

Référence de publication: 2011136162/12.

(110157519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Ambiente V.A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.022.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2011.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2011136163/12.

(110157432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

ABC Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.736.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 03.10.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011136170/10.

(110157500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Alpha Power Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Aegean Power Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 104.683.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") AEGEAN POWER LUXEMBOURG S.A., (the "Company"), with registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 104683, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, notary residing in Luxembourg, on the 1st of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 186 of 2nd of March 2005, and whose articles have been amended by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on January 5th, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 752 of 19th April 2011.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Davy PICK, private employee, residing professionally at L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Change the name of the company to ALPHA POWER LUXEMBOURG S.A.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to change the name of the company into ALPHA POWER LUXEMBOURG S.A. and subsequently amends paragraph one of article one of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 1. (paragraph 1).** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of ALPHA POWER LUXEMBOURG S.A., (hereafter referred as to the "Company")."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AEGEAN POWER LUXEMBOURG S.A., (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104683, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 186 du 2 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 5 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 752 du 19 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Davy PICK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la Société en ALPHA POWER LUXEMBOURG S.A.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ALPHA POWER LUXEMBOURG S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . (alinéa 1^{er})**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ALPHA POWER LUXEMBOURG S.A. (ci-après dénommée la "Société")."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHMIT-VALENT, PLEIN, PICK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 septembre 2011. Relation GRE/2011/3245. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133210/109.

(110153686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Activ'Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 66.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ACTIV'INVEST S.A.*

François UHL / Simone FESTOR-UHL

Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011136171/12.

(110157350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Black Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.245.

Les comptes annuels pour la période du 12 mai 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136210/12.

(110157947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Blue Sky Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant

Référence de publication: 2011136212/11.

(110157507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Business & Decision Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 94.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO (Anciennement MAZARS)

Référence de publication: 2011136218/10.

(110157310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Aka S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.589.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société TRIEF CORPORATION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.50162, dûment représentée par Maître Marine LEONARDIS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination sociale. Il est créé, par le souscripteur et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination de AKA S.A. (la "Société") et qui sera régie par la loi luxembourgeoise, et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ("Assemblée Générale"), délibérant de la manière requise pour la modification des présents Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration").

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée entre le siège social de la Société et des pays étrangers, surviennent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un administrateur de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

4.2 La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

4.3 Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique; et

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

4.4 La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, d'obligations convertibles, d'obligations remboursables en actions, de bons de souscription d'actions, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative unique-ment.

4.5 La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.6 D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

4.7 La Société pourra contracter des emprunts sous toute forme et émettre des obligations, notes, valeurs mobilières, reconnaissance de dette et certificats.

4.8 D'une manière générale, la Société est autorisée à faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est établi à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune auxquelles sont attachés les droits et

obligations prévues dans les présents statuts. Dans le cadre d'une augmentation de capital effectuée dans les limites du capital autorisé, la Société pourra émettre des actions de catégorie différente, auxquelles seront attachés les droits et obligations prévus dans les présents statuts.

5.2 Le capital autorisé de la Société est établi à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000), divisé en cinq millions (5.000.000) d'actions, ayant une valeur de nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, auxquelles sont attachés les droits et obligations prévues par les présents statuts.

5.3 Les administrateurs sont autorisés et habilités durant une période expirant cinq années à compter de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit, jusqu'à ce que le capital de la Société atteigne le montant prévu au paragraphe précédent.

5.4 Il pourra être procédé à l'augmentation de capital par voie de capital autorisé selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration, particulièrement en ce qui concerne les modalités de souscription et de libération des actions à souscrire et à émettre. Le conseil d'administration pourra, entre autre, définir le nombre et la catégorie des actions à émettre par la Société, la période de souscription, les modalités de la prime d'émission (le cas échéant), les exigences liées la libération des actions nouvellement souscrites ainsi que la nature des apports faits à la Société en contrepartie de l'émission d'actions.

5.5 Les administrateurs pourront déléguer à tout administrateur, organe de la Société ou à toute autre personne dûment habilitée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmenté.

5.6 Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la Loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, et cette modification sera constatée dans un acte authentique par le(s) administrateur(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

5.7 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent également être augmentés ou réduits par une résolution adoptée par les actionnaires délibérant de la manière prévue pour la modification des présents statuts.

5.8 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions sont émises par la Société sous forme nominative.

6.2 Un registre des actions est tenu au siège social de la Société, où il sera à la libre disposition de chaque actionnaire pour consultation. La propriété des actions est établie par inscription dans ce registre par un ou plusieurs administrateurs dûment habilités par la Société.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant propriétaire de ladite action à l'égard de la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 Le conseil d'administration peut discrétionnairement et à tout moment appeler les actionnaires à verser à la Société tout montant lié à la souscription d'actions émises et en circulation mais non entièrement libérées, pourvu que ces appels visent toutes les actions dans les mêmes proportions et au même moment.

6.5 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et Révocation des administrateurs.

7.1 Le conseil d'administration de la Société sera composé de (3) administrateurs au moins qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans.

7.2 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

7.3 Le président du Conseil d'Administration présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. Il est nommé par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple.

7.4 En l'absence du président, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

7.5 Le Président peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

8.1 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.2 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins cinq (5) jours à l'avance.

8.3 La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.4 Il peut être renoncé à l'avis de convocation si les administrateurs expriment leur consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou e-mail adressé au Président du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 Tout administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou e-mail un autre administrateur comme mandataire.

8.7 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.8 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.9 Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

8.10 Tout administrateur ayant un intérêt personnel opposé à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

8.11 Les dispositions énoncées au paragraphe précédent ne s'appliquent pas si les décisions du Conseil d'Administration concernent des opérations courantes ou sont conclues dans des conditions normales de marché.

8.12 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint en raison d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant sont réputés régulières.

8.13 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.

8.14 Nonobstant les dispositions du présent article, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité ne saurait être affecté ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) de ladite société, entreprise ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire, (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, s'abstenir de délibérer, de voter ou d'agir dans les matières en rapport avec un tel contrat ou une telle transaction.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

9.1 Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président ainsi que deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil (le "Bureau"). Tous les pouvoirs de représentation y resteront annexés.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. En outre, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social de la Société.

11.3 La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Audit.

12.1 Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, qui ne saurait excéder six (6) ans.

12.2 Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée Générale a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents statuts.

Art. 14. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.

14.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale Annuelle") se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 15h00.

14.2 Si ce jour correspond à un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle doit être tenu le jour ouvrable précédent.

14.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

14.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 15. Délibérations - Vote.

15.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

15.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

15.3 Les actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

15.4 Si l'ensemble des actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

15.5 Chaque actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble ou télégramme comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être actionnaire.

15.6 Chaque action donne à son actionnaire droit à une (1) voix.

15.7 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi ou dans les présents statuts, les résolutions prises lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

15.8 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

15.9 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

15.10 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année sociale - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels.

17.1 A la fin de chaque exercice social, le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi et par toute autre disposition applicable.

17.2 Au moins un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle devant décider, entre autre, de l'approbation des comptes annuels de la Société, le Conseil d'Administration soumettra lesdits comptes annuels ainsi que son rapport et tout autre document qu'il serait tenu de soumettre en vertu de toute loi applicable au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise de la Société qui rédigera son rapport.

17.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise de la Société ainsi que tous les autres documents requis par la Loi ou toute autre disposition applicable seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 18. Distributions des profits.

18.1 Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

18.2 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

Liquidation

Art. 19. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des Actionnaires lors d'une Assemblée Générale prise en vertu des exigences requises pour la modification des présents statuts. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution. L'assemblée générale des actionnaires fixe également les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Disposition générale

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi.»

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera à la date sus-indiquée et se terminera le 31 Décembre 2011.

Souscription et Libération

La partie comparante TRIEF CORPORATION S.A., prénommée, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux trente-et-un mille (31.000) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les trente-et-un mille (31.000) actions ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- 2) Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).
- 3) Monsieur Stéphane BACQUAERT, administrateur de société, né le 27 mars 1971 à Lille, résidant professionnellement au 89, rue Taitbout, 75009 Paris, France, est nommé administrateur et président du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2011.
- 4) Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2011:
 - Monsieur Patrick BENDAHAN, administrateur de société, né le 18 septembre 1979 à Caracas, Venezuela, résidant professionnellement au 89, rue Taitbout, 75009 Paris France;
 - Monsieur Albrecht VON ALVENSLEBEN, administrateur de société, né le 2 Avril 1978 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement au 89, rue Taitbout, 75009 Paris.
- 5) Mayfair Trust S.à r.l., la société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis (R.C.S. Luxembourg B 112.769) est nommée en qualité de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à 1.150,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Marine LEONARDIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 septembre 2011. Relation GRE/2011/3355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133214/296.

(110153887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Ballard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011136220/13.

(110157596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Ballard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011136221/13.

(110157598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

ProLogis Czech Republic XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011136092/14.

(110157091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis Czech Republic XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 aout 2011.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2011136093/14.

(110157092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis Czech Republic XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 aout 2011.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2011136094/14.

(110157054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis Czech Republic XXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 aout 2011.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2011136095/14.

(110157048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

BE Sophia Lux I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.584.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the 22nd of September.
Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette

There appeared:

Cooperatie Bensell Real Estate Investment III B.A., a limited liability company duly organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Teleportboulevard 110, unit A 1.19, 1043EJ Amsterdam, registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 34321446,

here represented by Jérôme SCHMIT, having his/her professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy attached hereto.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1 The objective of the Company is to purchase trade or otherwise invest in loans, bonds or other debt instruments or securities, borrow, lend from/to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”), including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness, as well as to enter into agreements in connection with the aforementioned.

2.2. The further objective of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to the Connected Companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.4. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "BE Sophia Lux I".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12.500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) share quotas of one Euro (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company thus been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "Cooperatie Bensell Real Estate Investment III B.A.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately € 1,400.-.

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by two managers:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37974;

- Johanna Kohvakka, born on 18 September, 1976 in Haukivuori, Finland and having her address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

The duration of their mandates is unlimited and they have the power to bind the company by the joint signatures of any two managers.

2) The address of the corporation is in L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahre zweitausend und elf, am zweiundzwanzigsten September erschien vor mir Maître Blanche MOUTRIER, Notarin in Esch-sur-Alzette:

Cooperatie Bensell Real Estate Investment III B.A., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Teleportboulevard 110, unit A 1.19, 1043EJ Amsterdam, eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister der Niederlande unter Nummer 34321446,

hier vertreten durch Herrn Jérôme SCHMIT mit Berufsanschrift in Esch-sur-Alzette.

Auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar um Eintragung der Satzung einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung):

Art. 1. Gegründet wird eine private Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die durch die für ein solches Rechtssubjekt geltenden Gesetze, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Wirtschaftsunternehmen in geänderter Fassung (nachfolgend das "Gesetz"), sowie durch die Satzung (nachfolgend die "Satzung") geregelt wird (nachfolgend die "Gesellschaft"), wobei in Artikel 7, 10, 11 und 14 der Satzung die für eine Einpersonengesellschaft geltenden Ausnahmeregelungen aufgeführt sind.

Art. 2.

2.1. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen bzw. Investitionen in Kreditgeschäfte, Pfandgeschäfte, Anleihen oder andere schuldrechtliche Instrumente oder Sicherheiten, das Leihen, Verleihen von bzw. an die Tochtergesellschaften oder Gesellschaften, in welchen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt, nicht zwingend von wesentlichem Ausmaß, oder jede Gesellschaft, die direkter oder indirekter Anteilseigner der Gesellschaft ist oder jede angegliederte Gesellschaft, angehörig derselben Gruppe wie die Gesellschaft (nachfolgend „Gesellschaftsverbund“), einschließlich das Gewähren von Anleihen, Schuldscheinen oder sämtlichen anderen Sicherheiten oder Zeugnissen für bestehende Verbindlichkeiten.

2.2. Weiterer Zweck der Gesellschaft ist die Übernahme von Beteiligungen, Anteilen und Anteilsscheinen in Luxemburg oder im Ausland in jeder Form gleich welcher Art sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen, Anteile und Anteilsscheine. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere

Kapitalbeteiligungen, Anleihen, Schuldtitel, Einlagenzertifikate und andere schuldrechtliche Wertpapiere und im allgemeineren Sinne alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von einer Publikumsoder privaten Gesellschaft gleich welcher Art ausgegeben wurden.

2.3. Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteils-papiere emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend die "verbundenen Unternehmen"). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

2.4. Die Gesellschaft kann des Weiteren in Erwerb und Management eines Portfolios von Patenten und/oder sonstigen geistigen Schutzrechten gleich welcher Art oder Herkunft investieren.

2.5. Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Methoden und Instrumente für ihre Investitionen zum Zwecke des effizienten Managements derselben einsetzen, darunter auch Methoden und Instrumente, mit denen die Gesellschaft gegen Kredit-, Währungs-, Zins- und andere Risiken abgesichert werden kann.

2.6. Die Gesellschaft kann wirtschaftliche und/oder finanzielle Geschäfte im Zusammenhang mit direkten oder indirekten Anlagen in bewegliches Vermögen und Immobilien abschließen, einschließlich, jedoch nicht beschränkt auf Erwerb, Eigentum, Anmietung, Vermietung, Leasing, Verleih, Teilung, Abschöpfung, Rückforderung, Entwicklung, Umbau, Kultivierung, Erweiterung, Verkauf oder sonstige Veräußerung, hypothekarische Beleihung, Verpfändung oder Belastung in anderer Weise von beweglichem Eigentum oder Immobilien.

2.7. Die vorgenannte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die vorstehende Aufzählung erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft trägt den Namen "BE Sophia Lux I".

Art. 5. Der Hauptgeschäftssitz befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter mit Beratungen in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Die Adresse des Hauptgeschäftssitzes kann innerhalb der Stadt durch einfachen Beschluss des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, durch Entscheidung des Vorstands verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland haben.

Art. 6. Das Kapital wird auf ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,-- EUR) festgesetzt, unterteilt in ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12,500) Geschäftsanteile zu je einem EURO (1,-- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingeschafters oder durch Entscheidung der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit Artikel 14 dieser Satzung geändert werden.

Art. 8. Jeder Geschäftsanteil verleiht Anspruch auf einen Bruchteil des Unternehmensvermögens und der Gewinne der Gesellschaft in direktem Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

Art. 9. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässig ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft benennen.

Art. 10. Bei einem Alleingeschafter sind die von dem Alleingeschafter gehaltenen Geschäftsanteile der Gesellschaft ungehindert übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern können die von den einzelnen Gesellschaftern gehaltenen Geschäftsanteile durch Anwendung der Vorschriften von Artikel 189 des Gesetzes übertragen werden.

Art. 11. Die Gesellschaft darf nicht auf Grund von Tod, Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, Insolvenz oder Konkurs des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst werden.

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern geleitet, die keine Gesellschafter sein müssen.

Wurden mehrere geschäftsführende Vorstandsmitglieder bestellt, bilden sie den Vorstand ("conseil de gérance").

Die Vorstandsmitglieder können jederzeit mit oder ohne wichtigen Grund durch Gesellschafterbeschluss mit der Mehrheit der Stimmen abgelöst werden.

Im Außenverhältnis hat das geschäftsführende Vorstandsmitglied bzw. der Vorstand alle Befugnisse, im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und alle Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen und zu genehmigen, die mit den Zielen der Gesellschaft übereinstimmen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich gesetzlich oder gemäß der vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Kompetenz des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, in der Kompetenz des Vorstands.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres alleinigen geschäftsführenden Vorstandsmitglieds und, wenn es mehrere gibt, durch die gemeinsame Unterschrift der geschäftsführenden Vorstandsmitglieder gebunden.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand kann seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte unterdelegieren.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand bestimmt die Aufgaben sowie (ggf.) die Vergütung dieses Beauftragten, die Dauer der Vertretung und sonstige relevante Bedingungen dieser Beauftragung.

Der Vorstand kann aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählen. Kann der Vorsitzende nicht anwesend sein, wird sein Platz durch Wahl unter den in der Sitzung anwesenden Vorstandsmitgliedern besetzt.

Der Vorstand kann aus seinen Reihen einen Verwaltungsleiter wählen.

Die Sitzungen des Vorstands werden von einem der Vorstandsmitglieder einberufen.

Der Vorstand kann ohne Einladung rechtsgültig tagen, wenn alle Vorstandsmitglieder anwesend oder vertreten sind.

Ein Vorstandsmitglied kann bei einer Sitzung durch ein anderes Vorstandsmitglied vertreten sein.

Der Vorstand kann nur rechtsgültig tagen und Entscheidungen treffen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Stimmrechtsvollmachten vertreten ist und unter der Voraussetzung, dass mindestens zwei Vorstandsmitglieder physisch anwesend sind. Alle Entscheidungen des Vorstands werden durch einfache Mehrheit getroffen. Das Sitzungsprotokoll wird von dem Vorsitzenden und dem Sekretär der Sitzung unterzeichnet.

Eines oder mehrere Vorstandsmitglieder können an einer Sitzung durch Konferenzschaltung oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, durch die alle diese an der Sitzung teilnehmenden Personen gleichzeitig miteinander kommunizieren können. Diese Teilnahme gilt als der physischen Anwesenheit in der Sitzung gleichwertig. Das Sitzungsprotokoll wird von dem Vorsitzenden und dem Sekretär der Sitzung unterzeichnet.

Der Vorstand kann Beschlüsse durch Rundschreiben fassen, in denen sie ihre Zustimmung schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax, E-Mail oder andere ähnliche Kommunikationsmittel erklären. Die Gesamtheit dieser Rundschreiben bildet das Protokoll, das den Beschluss belegt. Solche Beschlüsse können in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt werden, die von allen an der Sitzung beteiligten Personen unterzeichnet wird.

Art. 13. Das geschäftsführende Vorstandsmitglied bzw. die Vorstandsmitglieder übernehmen kraft ihrer Position keine persönliche Haftung für eine Verpflichtung, die von ihm bzw. ihnen in Namen der Gesellschaft erklärt wurde.

Art. 14. Der Alleingesellschafter übernimmt alle der Generalversammlung übertragenen Befugnisse.

Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, kann sich jeder Gesellschafter ungeachtet der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile an gemeinsamen Entscheidungen beteiligen. Jeder Gesellschafter hat Stimmrechte im Verhältnis zu seiner Beteiligung. Gemeinsame Entscheidungen sind nur dann Änderung rechtsgültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten.

Beschlüsse zur der Satzung der Gesellschaft können jedoch vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes nur von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft halten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Jahres, das am Gründungsdatum der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2011 endet.

Art. 16. In jedem Geschäftsjahr wird zum 31. Dezember der Jahresabschluss der Gesellschaft aufgestellt und das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand erstellt eine Ergebnisrechnung mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die vorgenannte Ergebnisrechnung und Bilanz am Hauptgeschäftssitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 17. Die im Jahresabschluss angegebenen Bruttogewinne der Gesellschaft stellen nach Abzug allgemeiner Aufwendungen den Nettogewinn dar. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird in die gesetzliche Rücklage eingestellt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des nominellen Stammkapitals der Gesellschaft beträgt.

Der Saldo des Reingewinns kann an den/die Gesellschafter entsprechend seiner/ihrer Kapitalbeteiligung an der Gesellschaft verteilt werden.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand ist bevollmächtigt, jederzeit unter folgenden Bedingungen Zwischendividenden zu beschließen und auszuschütten:

1. Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand erstellt Zwischenbeschlüsse als Grundlage für die Ausschüttung von Zwischendividenden;

2. Aus diesen Zwischendividenden geht hervor, dass ausreichende Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei als vereinbart gilt, dass der Ausschüttungsbetrag die realisierten Gewinne zum Ende des letzten Geschäftsjahres, zuzüglich steuerlich vorgetragener Gewinne und ausschüttungsfähiger Reserven, jedoch abzüglich steuerlich vorgetragener Verluste und Beträge, die in Übereinstimmung mit dem Gesetz oder dieser Satzung in eine Rücklage eingestellt werden müssen, nicht übersteigen darf.

Art. 18. Bei Abwicklung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, gleich ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt, die von den Gesellschaftern bestellt und deren Befugnisse und Vergütung von den Gesellschaftern festgelegt werden.

Art. 19. Bei allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes Bezug genommen.

Zeichnung - Zahlung

Die Gesellschaftsgründungsurkunde wurde von den erschienenen Parteien aufgesetzt, die ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT Aktien sind von dem alleinigen Gesellschafter, der Gesellschaft „Cooperatie Bensell Real Estate Investment III B.A. gezeichnet und voll in bar eingezahlt so dass der Gesellschaft von diesem Tage an ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) zur Verfügung stehen, belegt durch den unterzeichneten Notar, der dies bestätigt.

Schätzung

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Lasten jeder Art, die von dem Zeichner auf Grund dieser Gründung zu tragen sind, werden auf ca. € 1.400,- geschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschafters

1) Die Gesellschaft wird von den folgenden geschäftsführenden Vorstandsmitglied geleitet:

- Luxembourg Corporation Company S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, registriert mit dem Handelsregister in Luxemburg mit der Handelsregisternummer B 37.974;

- Johanna Kohvakka, geboren am 18. September 1976 in Haukivuori, Finnland und hat ihre adresse in 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg;

Ihr Mandat ist auf unbestimmte Zeit erteilt und sie haben die Befugnis die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern zu binden.

2) Die Adresse der Gesellschaft ist L-2449 Luxemburg, 26, Boulevard Royal.

Der unterzeichnete Notar, der des Englischen mächtig ist, erklärt, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Partei in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung bindend.

URKUNDLICH DESSEN wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg an dem eingangs dieses Dokument angegebenen Datum errichtet.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelesen worden war, unterzeichnete sie gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12582. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133243/335.

(110153753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

ProLogis France CXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Gerrit-Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011136106/14.

(110157013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis France III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011136107/14.

(110157056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ProLogis France XCIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2011136108/14.

(110157019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Danaïdes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.428.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil
d'Administration tenue au siège social en date du 28 septembre 2011*

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet immédiat, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur Monsieur Hélié de Cornois, né le 25 décembre 1978 à Suresnes, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Alain Geurts / Frédérique Mignon

Administrateur et Président / Administrateur

Référence de publication: 2011134348/17.

(110155380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.
